



SUCCESSION ONCLE-NEVEU : EVALUATION MAISON BRULEE

Par **LIMOGHEEM**, le **06/05/2013** à **12:53**

Mon oncle est décédé dans l'incendie de sa maison.

Il m'a désigné par testament comme l'unique héritier (il est célibataire et sans enfant)

-Pour la succession, comment va être évaluée la maison qui est brûlée à 60%(sachant que je vais être indemnisé par l'assurance pour pouvoir reconstruire)?

-Je souhaiterais payer les droits de succession (qui vont s'élever à 55%) par fractionnement, mais l'administration fiscale veut une garantie, mais comment prendre un hypothèque ou un nantissement sur un bien partiellement brûlé ?

Merci pour vos réponses